

# La CFDT veut rapprocher les régimes public et privé

**La centrale veut « réfléchir aux conditions d'unification » des régimes de retraite du privé et des fonctionnaires. Elle ouvre la porte à une remise en cause du mode de calcul de la retraite des agents, basé sur les six derniers mois de salaires.**

Voilà qui va plaire au gouvernement mais faire bondir les autres centrales syndicales : soucieux de « *mettre tous les sujets sur la table* » et « *sans tabou* », la CFDT ouvre la porte à une réforme de la retraite des fonctionnaires. A sa manière et en pesant ses mots sur ce dossier complexe et explosif, François Chérèque l'a confirmé hier à sa conférence de rentrée : « *Dans la maison commune, c'est toujours mieux si tout le monde mange à la même table.* » La philosophie de la centrale cédétiste est écrite en termes moins alambiqués dans les documents préparatoires de son congrès de juin, qui viennent d'être envoyés aux militants : elle veut « *réfléchir aux conditions d'unification* » des régimes du privé et du public.

Un tel « *rapprochement progressif* », y fait-on valoir, irait dans le sens de l'histoire au vu de la refonte en cours de la fonction publique (fin des logiques de corps, mobilité accrue, passerelles avec le privé, etc.) « *Les différences de carrières tendent à s'atténuer* », explique Jean-Louis Malys, en charge des retraites à la CFDT. « *Il n'est par exemple pas logique que des infirmiers dans le privé ou dans le public ne soient pas traités de la même manière* », argue-t-il pour appuyer son propos.

Concrètement, la réforme de 2003 ayant déjà acté l'alignement

des durées de cotisations (les fonctionnaires passeront à 41 ans en 2016, contre 2012 dans le privé), la grande différence actuelle réside dans le mode de calcul des pensions, basé sur les six derniers mois de salaires dans la fonction publique, contre les 25 meilleures années dans le privé.

## Des contreparties solides

Le sujet est particulièrement sensible. Sur fond de réforme de l'Etat, les tensions sont déjà fortes dans la fonction publique et les agents sont très attachés au mode de calcul actuel, que les autres syndicats défendent bec et ongles. Y toucher « *serait une remise en cause inacceptable du statut des fonctionnaires* », a tonné, lundi, Jean-Claude Mailly (FO). « *Cela ferait énormément de bruit* », abonde Pascale Coton (CFTC), selon qui calculer la retraite des fonctionnaires sur les 25 meilleures années au lieu des six derniers mois « *ferait chuter les pensions de 40 % !* »

« *Les efforts ne peuvent pas reposer que sur les salariés du privé* », souligne la CFDT, qui exige toutefois des contreparties solides. « *Si on touche aux six mois, il faut garantir un déroulement de carrière plus dynamique* », insiste Jean-Louis Malys. Surtout, la CFDT veut que soient réintégrées dans le calcul de la retraite des fonctionnaires les primes qu'ils perçoivent, d'autant qu'elles se développent avec l'essor de la rémunération au mérite. Jusqu'ici, les primes donnent progressivement des droits à la retraite, avec un plafonnement à 20 % du salaire, dans le cadre d'un régime additionnel dédié (le RAFP) lancé en 2005.

DEREK PERROTTE